



La Malbaie, le 8 décembre 2015

**À TOUS LES PARENTS DE NOS ÉLÈVES
DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE**

**Objet : Confirmation de la journée de grève légale du personnel
de la Commission scolaire de Charlevoix**

Madame,
Monsieur,

La Commission scolaire de Charlevoix a reçu des avis de grève de la part des instances syndicales représentant le personnel enseignant, le personnel de soutien et le personnel professionnel. **Il y aura donc une journée de grève légale prévue pour le mercredi 9 décembre 2015.**

Évidemment, cette situation nous place dans l'impossibilité d'offrir les activités d'enseignement prévues. Ainsi, le transport scolaire sera suspendu et les élèves qui se présenteront à l'école seront retournés à la maison.

Contrairement aux journées de suspension des cours pour une tempête, veuillez prendre note qu'en l'absence du personnel, **les services de garde seront fermés.**

Nous vous confirmons qu'une journée de grève légale aura lieu le mercredi 9 décembre 2015.

Nous regrettons, chers parents, les nombreux inconvénients que cette situation particulière engendrera et nous vous remercions à l'avance, Madame, Monsieur, de votre essentielle collaboration.

MV/jo

Martine Vallée,
directrice générale

c. c. Directions d'établissement, de centre et de service